

Conseil municipal du 24 avril 2025

Procès-verbal

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le vingt-quatre avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves COLLEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 18 avril 2025.**

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN, Mr Gilles COUANAULT, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mme Anne Sophie MOREL, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU, Mr Bertrand ROUINSARD.

Absents excusés : Mme Agnès ELINE a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD ; Mr Jean-Marie MEILLERAY a donné pouvoir à Mr Bertrand ROUINSARD.

Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY

Secrétaire de Séance : Mme Anne-Sophie MOREL.

1-Approbation du procès-verbal du précédent conseil

Mr le Maire soumet à l'Assemblée l'approbation du procès-verbal du conseil du 20 mars 2025.

Décision : approuvé à l'unanimité

2-Intervention de Mr David JOUSSE, Conseiller aux décideurs locaux- Analyse financière rétrospective

Mr Jousse, Conseiller aux décideurs locaux expose l'analyse rétrospective de la Commune pour l'exercice 2024.

La capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF brute se redresse légèrement en 2024 (+3,2%) après une baisse continue depuis 2020 (-31,8%). Établie à 287.229 €, la CAF brute représente désormais 207 €/h, ce qui correspond à la moyenne régionale, elle-même supérieure aux moyennes départementale (170) et nationale (182).

Ce niveau est suffisant pour couvrir le remboursement en capital des emprunts et permet de dégager un autofinancement net de 207.114 €, disponible pour financer des investissements. Ce montant, qui s'améliore, représente 150 €/h et est supérieur à toutes les moyennes (Dpt35 = 100 €/h ; BZH = 132 €/h ; Fce = 109 €/h) grâce à un faible endettement.

Une hausse des produits de fonctionnement

Le total des produits réels s'élève à 1.409.882 €, ce qui représente 1018 €/h, un montant supérieur aux 3 moyennes. Il progresse de 3,6 % en 2024 essentiellement grâce à l'évolution des produits fiscaux (+6,2% soit + 50K€) qui absorbent la légère baisse des dotations et participations (-1,4% soit - 5K€).

Les produits communaux ne retrouvent pas le niveau atteint en 2022, même s'ils progressent très légèrement (+ 3,3 % soit + 5K€).

La hausse des produits fiscaux est liée à la fois à la hausse des bases (+7,2%) et à celle des 3 taux (+7,78%).

La baisse des dotations et participations n'est pas liée à une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui augmente globalement :

- *Part forfaitaire fortement corrélée à l'évolution démographique, avec un impact limité : - 1K€*
- *Dotation de Solidarité Rurale : + 2K€ (enveloppe nationale supp LF2024)*
- *Dotation Nationale de Péréquation : + 0,4K€.*

C'est l'ensemble des autres participations qui diminue globalement de 7K€, notamment, les participations des communes hors Redon agglo sont passées de 58 K€ en 2023 à 18 K€ en 2024.

Le total des dotations et participations représente 291€/h, ce qui reste supérieur aux moyennes (248 Dpt 35, 263 BZH; 238 Fce).

Une hausse des charges

Depuis 2020, les charges augmentent et ont pris 44,7% (+ 346 K€). En 2024, elles augmentent de 3,7 %.

Hormis les charges financières (-44,6 % entre 2020 et 2024 dont -17,7 % en 2024), toutes les catégories de charges sont touchées. Elles atteignent globalement un niveau supérieur aux moyennes (811€/h contre 658D, 718R, 733N).

En 2024, toutefois, les charges générales et les charges de gestion courante ont diminué par rapport à 2023 (-1,6 % et -7,4%), sans pour autant rattraper les hausses importantes de l'exercice précédent. Ces économies sont annihilées par une hausse des charges de personnel (+14,4% soit + 63K€).

En termes de structure, ce sont surtout les charges générales qui sont particulièrement élevées par rapport aux moyennes (341 €/h contre 214D, 238R et 262N), même si, désormais, les charges de personnel dépassent également les moyennes (362 €/h contre 295D, 335 R et 327 N).

Investissements

En 2024, les dépenses d'équipement ont été plutôt modérées après une année plus coûteuse. A hauteur de 428.581€, elles représentent 309 €/h, un niveau inférieur aux moyennes (355D, 434R, 387N).

Les financements externes perçus dans l'année (343.709 €) ont été particulièrement importants, en retour des investissements de 2023, et ont couvert 80 % des dépenses d'investissement.

Les ressources internes (CAF nette) ont été suffisantes pour compléter le financement. Il en est même resté pour constituer un apport en fonds de roulement.

La commune n'a donc pas eu besoin de recourir à l'emprunt.

Fonds de roulement (FDR)

Désormais, fin 2024, le fonds de roulement, s'élève à 2.030.549 €, ce qui permet de couvrir 1 an, 9 mois et 21 jours de fonctionnement, garantissant ainsi le paiement des dépenses courantes, tout en conservant des réserves pour de futurs investissements (environ 1,75 millions €).

En outre, la trésorerie est renforcée par un besoin en fonds de roulement négatif qui apporte 23 jours de trésorerie supplémentaire.

Endettement

La commune n'ayant pas recouru à de nouveaux emprunts, l'**encours a diminué** sur 2024 pour passer à 266.632 K€.

Rapporté à l'habitant, cela ne représente que 193 €, soit un montant **très inférieur à toutes les moyennes** (543D, 589R, 555N).

Le niveau de CAF rend, en théorie, l'encours total **remboursable** intégralement en 11 mois et 4 jours. Les limites du seuil d'alerte en matière d'endettement sont atteintes quand l'encours peut théoriquement être remboursé en plus de 6 années de fonctionnement. Actuellement, la situation se caractérise donc par un **endettement extrêmement modéré**.

Potentiellement, sous l'hypothèse d'une CAF maintenue à son niveau actuel, la commune serait en mesure d'emprunter jusqu'à 1,45 millions d'euros sans dégrader son taux de désendettement.

Par ailleurs, les **annuités** de l'année n'ont pesé qu'à hauteur de 6,8 % sur les produits réels de fonctionnement, soit un niveau qui reste **tout-à-fait soutenable** (seuil d'alerte au-delà de 15%).

Levier fiscal

Les valeurs cadastrales sur la commune, qui servent de base aux diverses taxes locales, sont toutes légèrement inférieures à la moyenne.

Celles relatives à la TH baissent suite aux corrections ayant suivi la mise en place de GMBI (mais c'est le cas partout). Cette baisse est atténuée par l'assujettissement des locaux vacants depuis 2024 (12,4 % du produit de TH).

Au niveau des taux, à part pour la TFNB, ils sont plutôt supérieurs à la moyenne régionale. Ce qui laisse peu de marges de manœuvre, d'autant que c'est le taux de foncier bâti qui est désormais le taux pivot, et qu'il est 5 points au-dessus de la moyenne.

D'un autre côté, au regard de la situation financière, il n'y a pas de besoin : la CAF est bonne, le FDR est bon, l'endettement est bon.

En conclusion la situation financière de la Commune est très bonne.

3-Présentation par la Commission extra-municipale « cœur de village et mobilités » du projet d'aménagement du terrain de la gare

Mme Chloé PINCHARD, et Mrs Yann KERRIEN et Jonas GOUYA, membres de la Commission extramunicipale « cœur de ville et mobilités » ont présenté à l'Assemblée leurs travaux relatifs à l'aménagement des abords de la gare de Langon.

Réflexions préliminaires dès 2023

Constats clés :

- Circulation dangereuse sur la RD56
- Parking pas dimensionné et non sécurisé pour les enfants
- Terrain utilisé par les services techniques

4 axes d'aménagement :

- Végétaliser la zone : Verger, jardin...
- Espace d'accueil : abri modulable, toilettes sèches, aire de pique-nique
- Loisirs : jeux pour enfants, parcours sportif, terrain de boules
- Parking : sécurisé, végétalisé, adapté aux usages (gare, riverains, car scolaire)

À prévoir :

- Confirmer l'absence de pollution des sols
- Collaborer avec les habitants, associations, services techniques...
- Sécurité routière à améliorer (ralentisseurs, passage piétons)

Nouvelles réflexions sur le secteur de la gare

Fréquence des trains TER :

Des incertitudes pour un projet d'aménagement :

- Quelle échéance ?
- Un engagement sur quelle durée ?
- Quels usagers prévus ? leur nombre ?

Recalibrage de la traversée de la Vilaine

Des incertitudes pour un projet d'aménagement :

- Trafic tout tonnage : un passage par Saint-Ganton ou Langon ?

Etat de lieux – fonctionnement du lieu-dit

Des problématiques de vitesse

- Largeur gros gabarits
- Peu d'obstacles à la circulation
- Forte visibilité, « effet couloir »
- Limitation de vitesse peu contraignante

Un manque de lien avec les localités adjacentes

- Un équipement d'importance communautaire : difficile à repérer
- Des cheminements piétons non sécurisés pour les usagers et habitants

Des stationnements qui dysfonctionnent à l'échelle du lieu-dit

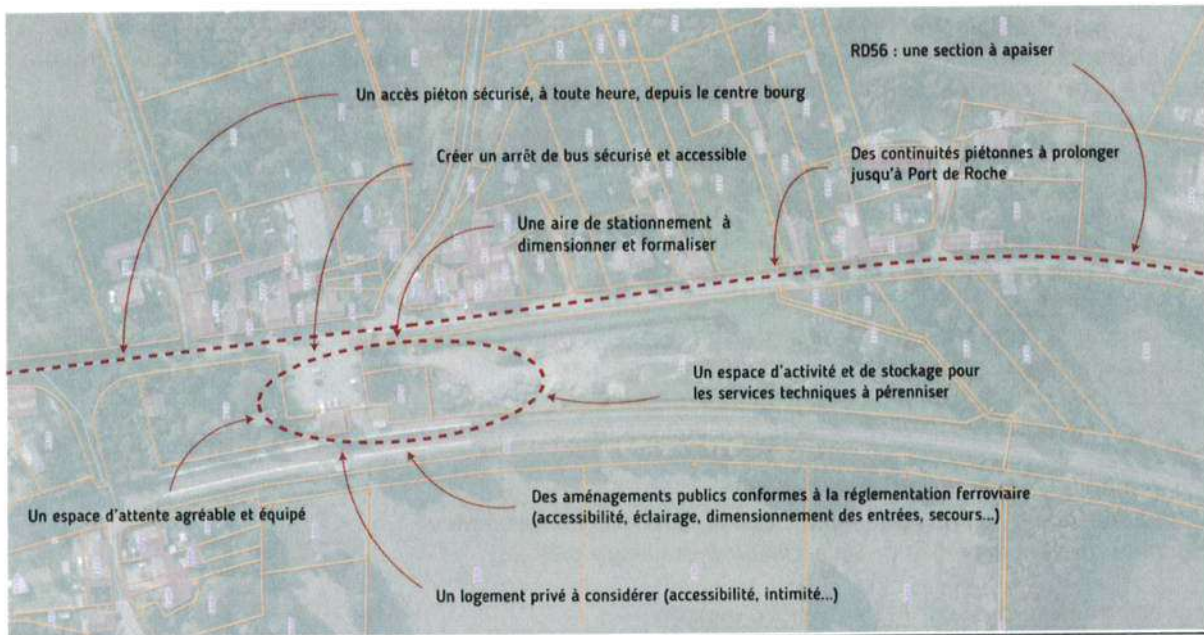
- Jour d'affluence en gare
- La Fossette
- Usages au quotidien ?

Etat de lieux – La gare SNCF et ses abords

- De belles emprises en pleine terre, avec de beaux arbres
 - Aire technique : une qualité paysagère moyenne
 - De beaux bâtiments, peu mis en valeur par un stationnement chaotique
 - Mauvaise compréhension du parking
 - Revêtement en dur, fréquentable l'hiver
 - Parking régulièrement saturé
 - Arrêt de bus : sécurité pour enfants
 - Une aubette de bus peu utilisée
 - Accès à la gare : entrée peu qualitative
- = une porte d'entrée qui ne parle pas de la qualité paysagère de la Commune.**

Les objectifs de l'opération

La gare, un lieu de vie et une porte d'entrée sur la Commune



Les opportunités

- Maîtrise foncière de larges parties du site
 - De multiples subventions et financements à étudier : arrêt de bus, parking relais, végétalisation, sécurisation/renouvellement du tapis de la RD, espaces de convivialités...
 - Projet routier en cours : attention sur notre commune par les services départementaux – levier pour projet avec l'interface RD56
 - Hors périmètre ABF
 - Réalisation partielle possible par collectif d'habitants ou Services Techniques
- = possibilité de mettre en place des solutions en place rapidement et à moindre coût**

Les propositions de la Commission

Accessibilité à la gare depuis le bourg et jusqu'à Port de Roche

- Largeurs suffisantes (deux vélos peuvent se croiser)
- Séparation claire entre route et cheminements piétons (potelets /végétation)
- Revêtement perméable, rustique, peu cher et gérant bien les eaux pluviales (praticable en toute saison)
- L'éclairage - indispensable pour baliser l'itinéraire la nuit (au moins depuis le bourg)

Arrêt de bus sécurisé

- Arrêt de bus de chaque côté
- OU
- Parking pour retournement ?
 - Aubette confortable nécessaire x1

Traversées piétonnes de la RD aux abords de la gare

- Signifier par marquage/traitement de la chaussée RD /arrêt de bus (...) le parvis de la gare
- « Créer un lieu » / placette invitant les automobilistes à rouler au pas sur ce secteur
- Planter un ou deux arbres dans l'axe de vue des automobilistes pour signaler l'espace en amont

Le parking de la gare et l'espace d'attente

- Intégrer un arrêt minute proche de la RD (dépose élèves gare ou bus)
- Une emprise périphérique travaillée pour être maître de la qualité paysagère du lieu
- Une ou deux place PMR
- Le parking en place optimisé
- Agrandissement sur partie de l'espace des services techniques (emprise déjà stabilisée)
- Délimitation d'un espace végétalisé, d'agrément, en pleine terre.

Les élus félicitent les 3 membres de la Commission pour la qualité du travail présenté en réunion.

4-Etude de réhabilitation du Hameau de Plaisance : candidature au dispositif éco-projets du CEREMA et prise en charge de l'étude

Délibération : financement de l'étude de requalification du Hameau de Plaisance -demande d'aide financière au CEREMA – Dispositif ECOPROJETS - Reste à charge Commune de Langon

Mr le Maire fait état des échanges avec le représentant de la DDTM35 qui accompagne la Commune dans le suivi du projet de requalification du Hameau de Plaisance. Les nouvelles contraintes budgétaires ne permettent pas à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) de prendre en charge l'ensemble des études nécessaires pour mener à bien ce projet. En effet le besoin financier dépasse les 60 000 € et ne peut pas être financé avec les enveloppes allouées cette année.

Toutefois d'autres modalités d'accompagnement sont envisageables avec l'ANCT nationale, l'ANCT 35 et le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), établissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

C'est pourquoi il est proposé un accompagnement hybride :

- Une partie d'études (plutôt les études amont) pour travailler les scénarios d'aménagement, la programmation et éventuellement la concertation, via le marché à bons de commande de l'ANCT (à calibrer autour de 30 jours de missions selon l'enveloppe obtenue) ; Langon est éligible à une prise en charge à 100 % de ces études par l'ANCT.
- Un accompagnement via le CEREMA dans le cadre du dispositif ECOPROJETS (appel à candidatures en cours). Cet accompagnement est de l'ordre de 12 jours par an pendant 3 ans, soit 36 jours en tout. Il est pris en charge à 80% par l'Etat et le CEREMA. Il y a donc un reste à charge pour la collectivité de 7200€ HT. L'accompagnement permet de répondre aux besoins de pilotage opérationnel du projet, approches financières et bilans d'opérations, expertise économie de la construction, aide aux AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) et aux appels d'offres, éventuellement concertation... Le contenu de l'accompagnement sera articulé avec la prestation de l'ANCT.

Cette hybridation d'accompagnement semble répondre pleinement au besoin de Langon et permettra de valoriser ce projet dans une logique de labellisation écoquartiers.

Il y a toutefois une obligation de répondre à l'appel à candidature écoprojets avant le 29 avril.

Mr le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur 2 points :

- la candidature à la démarche Ecoprojets ;
- la prise en charge du montant résiduel de l'étude de 7200 € HT.

Précision : sont comprises dans l'étude les parcelles de 2 ha situées à proximité ; l'idée est de réhabiliter l'intégralité du quartier et de densifier le hameau de plaisance qui constitue « un des plus beaux quartiers de la commune ».

Décision : approuvé à l'unanimité (14 pour)

5-Avis sur projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine est un outil de planification dans le domaine de l'eau, qui fixe des orientations et objectifs pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur tout le bassin versant de la Vilaine. Il est élaboré, suivi et révisé par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Approuvé une première fois en 2003, puis une seconde fois en 2015, le SAGE de la Vilaine est entré en révision en 2022. En s'appuyant sur un état des lieux, un diagnostic du territoire et la définition d'une stratégie, la CLE a travaillé à la rédaction des documents du SAGE révisé (PAGD, règlement et évaluation environnementale) autour de 4 enjeux thématiques et d'un enjeu transversal :

- Milieux naturels
- Qualité des eaux

- Risques d'inondations, de submersions marines et d'érosion du trait de côte
- Gestion quantitative de l'eau
- Communication et gouvernance.

La CLE a validé, le 21 mars 2025, le projet de SAGE révisé et le lancement de la consultation administrative. Par courrier en date du 28 mars 2025 réceptionné le 31 mars 2025, le président de la CLE a sollicité la Commune en lui transmettant les documents du projet de SAGE. Conformément à l'article R212-39 du code de l'environnement, l'avis de la Commune est sollicité sur ce projet de SAGE Vilaine révisé.

Pour le Maire, il n'y a pas d'anomalie sur ce schéma.

Décision : approuvé à l'unanimité (14 pour)

6-Enfance-jeunesse - Restauration scolaire - Tarification sociale à 1 euro

Tarifs de la restauration scolaire

Exposé de Mr Christian COUPARD adjoint à l'enfance-jeunesse

L'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires. Depuis le 1er avril 2021, ce dispositif a été élargi aux communes éligibles à la fraction « péréquation » de solidarité rurale, ce qui est le cas de la commune de Langon.

L'État s'engage, sur 3 ans au travers d'une convention avec la collectivité, à aider les communes en charge de la restauration scolaire à hauteur de 3€ par repas servi et facturé à 1€ ou moins aux familles. La commune de Langon souhaite mettre en place ce dispositif pour permettre à une très large majorité des familles, dont les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire de l'école Léo Ferré, de bénéficier d'une réduction du coût de la restauration.

Cette mesure, qui s'inscrit dans un contexte d'inflation à la fois soutenue et pérenne, est une mesure volontariste de soutien au pouvoir d'achat des familles.

Ce nouveau tarif facilitera pour certaines familles l'acceptation de l'augmentation du tarif lié au passage à une cuisine en régie de meilleure qualité.

Afin de bénéficier du soutien financier, l'État impose les conditions suivantes :

- La commune doit être éligible à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale.
- La tarification doit comporter au moins 3 tranches, calculées selon les revenus des familles.
- La tranche la plus basse ne doit pas dépasser 1 € par repas.

Pour rappel, la tarification actuelle est la suivante :

Tarif enfant : 3.95 €/repas

Tarif adulte : 4.60 €/repas

Il est proposé la grille suivante à compter de la rentrée de septembre 2025 :

Tarif repas	
QF (0 à 1000€)	1,00 €
QF (1001€ à 1300€)	4,20 €
QF (1300 et plus)	4,45 €
Réservation hors délai	5,00 €
Non réservé	7,00 €
Repas adulte	5,00 €

Absence enfant tarif normal

Décision : approuvé à l'unanimité (14 pour)

Tarifs de la garderie municipale

Mr Christian COUPARD, adjoint à l'enfance-jeunesse, propose de revoir les tarifs de la garderie périscolaire voté en 2017, afin d'y intégrer le coût du goûter facturé à 0.50 € et ainsi de simplifier la facturation aux familles.

Tranche de quotient familial	Tarifs de base Garderie du matin		Tarifs de base Garderie du soir + goûter	
	Langon	Hors Langon	Langon	Hors Langon
1 (de 0 à 500€)	1,17 €	1,38 €	1,67 €	1,88 €
2 (de 501 à 600€)	1,29 €	1,52 €	1,79 €	2,02 €
3 (de 601 à 850€)	1,40 €	1,65 €	1,90 €	2,15 €
4 (de 851 à 950€)	1,52 €	1,79 €	2,02 €	2,29 €
5 (supérieur à 950€)	1,64 €	1,93 €	2,14 €	2,43 €
Garderie non réservée	3 €			

Ajout d'un tarif : 3 euros par ¼ d'heure de retard par enfant au-delà de 18 h 45.

Décision : approuvé à l'unanimité (14 pour)

7-Enfance-jeunesse – Mise en place d'un portail famille

Mr Christian COUPARD, adjoint à l'enfance-jeunesse fait état des travaux de la Commission qu'il préside au sujet de la mise en place d'un portail famille.

Le avantages de ce type de logiciel sont multiples :

- Praticité pour les familles, pour l'inscription de leurs enfants aux différents temps (cantine, garderie,...) et pour régler leur facture ;
- Interface pour communiquer entre la mairie et les familles (menus, absences enfants, etc...)
- Optimisation de la facturation pour les services administratifs de la mairie ;
- Dématérialisation des dossiers d'inscription et mise à jour possible par les familles ;
- Utilisation par tous les services : cuisine, garderie, facturation, ...
- Export de données.

Trois sociétés ont été consultées, qui ont donné lieu à trois démonstrations réalisées en visio les 12/03, 27/03 et 02/04/2025.

Mise en place d'un portail famille - Comparaison des 3 devis			
<i>Prestations</i>	3DOUEST 22 Lannion	Berger Levrault Famille 31 Labège	ARG-Vertura 84 Avignon
<i>Coûts au démarrage</i>	5 280,00 €	8 833,20 €	4 200,00 €
<i>Licence-paramétrage-matériel-options</i>	4 320,00 €	4 717,20 €	3 480,00 €
<i>Formation</i>	960,00 €	4 116,00 €	720,00 €
<i>Coûts récurrents annuels (maintenance)</i>	1 260,00 €	3 913,92 €	792,00 €
TOTAL	6 540,00 €	12 747,12 €	4 992,00 €

Retour autres communes	St Nicolas de Redon (locations de salles et portail famille)-Pipriac et redon agglo pour locations de salles Très réactif pour l'assistance Logiciel facile à utiliser	Pipriac pour portail familles- Satisfait aujourd'hui malgré une mise en place complexe.	La Noé Blanche pour portail familles -Satisfait
------------------------	--	---	---

La commission propose de choisir la Sté 3DOUEST pour les prestations suivantes :

- Coût au démarrage (licence- paramétrage-matériel-options-formation) 5 280 € TTC ;
- Coûts récurrents annuels 1 260 € TTC,

soit un total la première année de 6540 € et 1260 € les années suivantes.

Calendrier de réalisation : de fin avril à fin septembre.

Décision : approuvé à l'unanimité (14 pour)

8- Enfance-jeunesse – Subvention aux associations scolaires

Mr COUPARD, adjoint à l'enfance-jeunesse, fait savoir au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le montant de la subvention à verser aux associations scolaires pour l'année 2025.

Il propose de voter les subventions suivantes :

- Ecole Léo Ferré : 84 élèves x 25 € = 2 100 €.
- Ecole privée Saint Gabriel : 19 élèves X 25 € = 475 €.

Décision : approuvé à l'unanimité (14 pour)

9- Dénomination d'une place (section AB383)

Mr Le Maire propose de dénommer la place qui jouxte la maison Renouard et propose le nom de l'ancien Maire Isidore RENOARD ayant notamment occupé les fonctions de Maire de Langon de 1947 à 1975.

Extrait de Wikipédia.

Isidore Renouard, né le 2 février 1910 à Langon en Ille-et-Vilaine et mort le 18 avril 1975 dans la même ville, est un homme politique français.

Biographie

Commercial de profession, il entre dans la vie politique à la Libération et est successivement, de 1945 à 1947, conseiller municipal, adjoint puis maire de Langon. Il conserve cette fonction jusqu'à son décès. Il devient député de la 4^e circonscription d'Ille-et-Vilaine le 23 novembre 1958 et le reste jusqu'à sa mort le 18 avril 1975.

Il est par ailleurs conseiller général du canton de Redon de 1958 à 1970.

Décision : approuvé à l'unanimité (14 pour)

10- Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner- Parcelle YA 295

Mr Le Maire informe l'Assemblée de la réception de l'étude notariale S. DOUETTE de REDON d'une déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) soumise au droit de préemption urbain (DPU).

Elle concerne une parcelle de bois en nature de taillis appartenant à Mr Henri AMOY domicilié au

n° 3, rue de l'Avenir à PIPRIAC. Le bien cadastré section YA n°295 d'une superficie totale de 1350 m² est situé à LANGON au lieu-dit « Le Cimetière Jottu ». Le montant de la vente est fixé à 200€.

Mr Le Maire propose au Conseil de ne pas préempter ce bien.

Décision : approuvé à l'unanimité (14 pour)

11- Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire

DECISIONS PRISES dans le cadre de la délégation donnée au maire			
Date	Objet	Entreprise	Montant TTC
21/03/2025	MARCHES ANTIDERAPANT CENTRE DE SANTE	BODIGUEL GAUVIN	1 066,44 €
21/03/2025	PAVE GRES - REVETEMENT	DENIS MATERIAUX	778,84 €
28/03/2025	PRODUITS ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUX	PLG	1 657,33 €
02/04/2025	FLEURISSEMENT DU BOURG	VERALIA	625,79 €
14/04/2025	BORDURES POUR CANALISER LES EAUX + TRAVERSEE DE RUE	DELAMARRE TP	7 981,68 €
18/04/2025	MATERIEL INFORMATIQUE CANTINE	TBI	2 530,56 €
18/04/2025	VETEMENTS DE SECURITE AGENT SERVICE TECHNIQUE	SOFIBAC	1322,70 €

12- Informations et questions diverses

La Commune va accueillir un stagiaire du 28/04 au 28/06 Melvin MARGAT en BTS SAM.
Cérémonie du 8 Mai à 11 h 00, place de l'Eglise

Prochain Conseil le 22 mai à 19 h 30.

La séance est levée à 21 h 00.

Fait à Langon le 16 mai 2025,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

La secrétaire,
Anne-Sophie MOREL



*Po le Maire
D. le Roux
1^{er} Adjointe
[Signature]*